

Image not found or type unknown



Palement des funérailles

Par **Jpaul59110**, le **11/02/2016 à 09:15**

BonjourrrrrPetite question pour payer des funérailles. rrrnSi nous donnons notre accord au pompes funèbres , rnDe présenter la facture a la banque du défunt pour paiement. rrrnEst ce que cela signifie que nous acceptons l'héritage?

Par **cocotte1003**, le **11/02/2016 à 09:58**

Bonjour, non, les frais doivent être payés par la succession donc l'argent du défunt, cordialement

Par **Jpaul59110**, le **11/02/2016 à 11:22**

Merci

Par **morobar**, le **11/02/2016 à 17:13**

Il s'agit d'un acte d'administration, comme par exemple de vider les lieux en cas de location.rnSans disposer du mobilier, mais le mettre en garde-meuble aux frais de qui il appartiendra.rnCela ne signifie pas l'acceptation de la succession.